

DECRET N° 99-339 DU 12 JUILLET 1999

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,
Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, du Plan, du Développement et de
la Promotion de l'Emploi de l'intérim du Président
de la République pour compter du 12 juillet 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Alger (République d'Algérie).

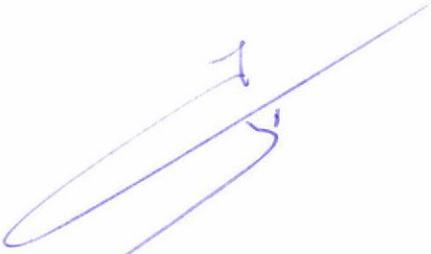
.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 2
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-